

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3113

présenté par

M. Casterman, M. Monnier et Mme Sicard

-----

**ARTICLE 5 QUATER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'interdiction faite aux agences de l'eau de contribuer au financement des réserves de substitution, ce qui revient à priver les agriculteurs d'un soutien financier déterminant pour préserver l'irrigation des cultures.